



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **PERSONNEL 3**

OBJET : **ARBRE DE NOEL 2010
POUR LES ENFANTS DU
PERSONNEL MUNICIPAL ET
REMISE DE CADEAUX AUX
RETRAITES DES SERVICES
MUNICIPAUX**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Laetitia CODURI

Considérant que la commune de Briançon va organiser le traditionnel Arbre de Noël pour les enfants du personnel municipal, de l'Office du Tourisme et de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (spectacle, goûter, cadeaux), ainsi qu'une fête pour réunir les personnels retraités des services municipaux, à l'occasion de laquelle un cadeau sera remis par la municipalité à chaque retraité.

Considérant que ces festivités engendrent des frais variés qu'il convient d'honorer.

Considérant que traditionnellement les enfants des personnels du Ministère de l'Intérieur assistent également au spectacle.

Considérant que le mode d'organisation mis en place, à compter de l'arbre de Noël 2001, nécessite que le Conseil Municipal délibère afin que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires, afin que ceux-ci en remboursent le montant à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que les frais relatifs au spectacle (874,65 €) et à la location de salle (110 €) pour les enfants (montant estimé 984,65 €) soient supportés par le Ministère de l'Intérieur à raison de 30 % et par la commune de Briançon à raison de 70 % ;
- que les frais relatifs à la rencontre avec les personnels retraités (montant estimé 2760 €, soit 23 € par retraité), soient pris en charge par la commune,
- que les frais relatifs à l'acquisition, par la Commune, des cadeaux destinés aux enfants (montant estimé 2515 € pour 109 enfants) des personnels communaux, des personnels de l'Office du Tourisme et de la Régie Briançon Eau et Assainissement, à raison de :
 - 50 € par enfant pour les enfants nés en 1996
 - 40 € par enfant pour les enfants nés en 1997
 - 30 € par enfant pour les enfants nés en 1998 et 1999
 - 25 € par enfant pour les enfants nés en 2000 et 2001
 - 20 € par enfant pour les enfants nés en 2002, 2003, 2004,
 - 15 € par enfant pour les enfants nés en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010soient pris en charge par la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM
Hautes-Alpes